TITRE OU SUJET DE LA REVUE : Mécanisme de contrôle des subventions-traitements liquidées aux pouvoirs organisateurs en regard du cadre organique calculé	
1	CHAMP D'APPLICATION DE LA REVUE
	Le périmètre de cette RD concerne le fondamental ordinaire au travers de la DO 51 et le secondaire ordinaire à travers la DO 52. Une des missions principales de la DGEO est de déterminer le cadre d'emploi de chaque école, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que d'assurer que les budgets nécessaires sont transmis aux pouvoirs Organisateurs (PO). Dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, cette mission est réalisée à l'aide des applications informatiques SIEL et respectivement PRIMVER et GOSS. Le rôle du pouvoir régulateur est d'assurer que le volume des emplois sollicité par les PO et liquidé par la DGPE, ne dépasse pas le cadre d'emploi et le nombre total des périodes-professeur calculés par la DGEO. A ce jour, les applications numériques qui sont en place ne permettent pas une vérification efficace et efficiente entre les missions des entités en charge du cadre d'emplois des établissements scolaires et de celle en charge de la gestion administrative et pécuniaire des personnels de ces derniers. La Cour des Comptes a émis des recommandations répétées dans ses analyses des missions de la DGPE, soulignant l'impossibilité pour l'AGE de vérifier le juste écart entre les charges organiques et budgétaires. A terme, le développement des applications informatiques intégrées devrait résoudre ce problème, ce qui est l'un des objectifs de l'étude CEPAGE (étude qui doit mener à terme (dans les 4 à 5 ans) au développement d'un système intégré d'applications numériques de gestion de la paie et de la carrière des enseignants). Le public cible est donc la totalité des écoles organisées ou subventionnées par la FWB.
2	RAISON DE LA REVUE DES DEPENSES ET OBJECTIFS
	Cette situation, par son caractère permissif, est source d'erreurs, voire de fraudes, entraînant des impacts budgétaires non régulés quant aux dépenses du personnel de l'enseignement. A moyen terme, il est envisagé de développer des applications informatiques intégrées pour résoudre ce problème. A court terme, cela n'est pas possible. Pour le secondaire ordinaire, l'écart global constaté sur base de la comparaison du cadre d'emploi de GOSS et de la paie s'élève à 4131 ETP en octobre 2022. Après déduction de l'écart expliqué (disponibilité, DPPR, congés, temporaires en remplacement de définitifs), il reste 251 charges inexpliquées. Sur base du coût moyen d'un ETP dans l'enseignement secondaire ordinaire (toutes fonctions) établi en mars 2023, soit 62.859 €, cela représente un montant de 15.777.609 €. Dans le fondamental ordinaire, en octobre 2022, il y a eu un écart total de 4.929,95 ETP et 5.078,52 ETP encodés dans la paie sur des codes DI justifiant l'écart (DPPR, missions, remplacements de maladie et maternité, disponibilité par défaut d'emploi …). L'écart inexpliqué est donc négatif : – 148,57 ETP, ce qui, au niveau macro, pourrait s'expliquer par la pénurie d'enseignants ! Par contre, cela n'induit pas qu'au niveau micro, dans les établissements, il n'y ait pas de surconsommation de périodes. Sur base d'analyses internes par l'AGE cela paraît être le cas et les retours de terrain semblent également le montrer. Mais une analyse approfondie manque pour l'instant.
3	OBJECTIF QUE LA RD DOIT ATTEINDRE

	La RD a pour but de mieux comprendre le différentiel inexpliqué entre les charges budgétaires et les charges organiques ainsi que de faire des propositions pour diminuer cet écart et d'organiser un suivi amélioré.
4	QUESTIONS DE RECHERCHES SPECIFIQUES
	- Le GT devra, dans un premier temps, collecter les données nécessaires pour la RD. Si le GT rencontrait des lacunes importantes qui rendraient le travail impossible, il faudrait le communiquer au COPIL afin de discuter des possibilités pour soit compléter les données, soit avancer avec les données partielles. - Quelles sont les raisons pour lesquelles les charges budgétaires et les charges organiques sont différentes ? - Comment améliorer la transparence de sorte que la différence entre le cadre d'emploi et la paie diminuerait ? - Quelles options peuvent être proposées pour relier, connecter, le "budget disponible" pour engager des enseignants dans chaque école, déterminé par la DGEO, et la rémunération des enseignants, payée par la DGPE qui n'a aujourd'hui aucune vue sur le « budget disponible ». - Comment organiser un suivi plus efficient et efficace en attendant la mise en œuvre des outils informatiques intégrés modernes ?
5	INDICATIONS SUR LES OPTIONS POLITIQUES A DEVELOPPER
	Options d'efficience : oui Options d'efficacité : oui Options d'épargne : oui Changement législation envisageable : non Réorganisation envisageable : oui
6	Montant total des dépenses pour le sujet (pour le futur, évolution à politique inchangée): (crédits d'engagements (CE) en milliers d'€)

AB LIBELLE	2021	2022	2023	2024
AB 51 41 1103 MATERNEL WBE	45.355	48.686	53.733	53.784
AB 51 44 4301 MATERNEL OS	360.535	381.921	406.010	406.836
AB 51 45 4401 MATERNEL LS	258.250	272.227	288.288	288.858
AB 51 61 1103 PRIMAIRE WBE	122.179	128.741	137.196	140.471
AB 51 63 4301 PRIMAIRE OS	707.039	759.566	808.948	825.636
AB 51 64 4401 PRIMAIRE LS	564.504	603.331	643.491	656.603
	2.057.862	**2.194.472**	**2.337.666**	**2.372.188**
AB 52 41 1103 SECO PL EX WBE	589.387	629.782	672.497	685.813
AB 52 44 4301 SECO PL EX OS	417.715	446.845	478.527	493.811
AB 52 45 4401 SECO PL EX LS	1.448.572	1.559.766	1.667.328	1.700.202
AB 52 61 1103 CEFA WBE	11.218	12.624	13.396	13.663
AB 52 63 4301 CEFA OS	17.849	19.627	20.516	20.925
AB 52 64 4401CEFA LS	36.323	39.197	40.983	41.816
	2.521.064	**2.707.841**	**2.893.247**	**2.956.230**